

Délais de réponse / Rapports d'essais / Archivage des résultats

Délais de réponse

Délais de réponse en SEROLOGIE

Réactions d'agglutination (E.A.T - Mycoplasmes aviaires - Pullorose) : réalisation quotidienne.

NB. : Pour les sérologies agglutination Mycoplasmes aviaires l'analyse doit être réalisée entre 24h et 72h suivant le prélèvement pour que le résultat soit émis sans réserve.

Réactions Elisa :

- Sous 10 jours ouvrés dans le cadre des prophylaxies
- Sous 5 jours ouvrés pour les introductions, achats, commerce
- Dans le cadre diagnostic, en fonction de l'urgence, du contexte, des matrices.

En cas d'urgence prendre contact avec le laboratoire.

Délais de réponse en BACTERIOLOGIE

Ensemencement tous les jours du lundi au vendredi.

NB1 : sur un plan réglementaire, les échantillons destinés à la recherche de salmonelles en aviculture doivent être ensemencés dans les 96h suivant le prélèvement. Si le délai d'acheminement est supérieur, le LDP avertit le prescripteur, le préleveur ou éleveur de ce dépassement et lui demande les suites à donner. En tout état de cause, le bulletin fera apparaître les dates de prélèvement, de réception et de début d'analyses.

NB2 : le LDP 59 s'engage à réaliser le Sérotypage complet de toute salmonelle isolée, si nécessaire en transmettant la souche à l'ANSES comme défini réglementairement.

Sauf demande contraire, les prescripteurs et usagers reçoivent l'intégralité des résultats, les DDPP sont destinataires de ceux entrant dans un cadre réglementaire.

Délais de réponse en AUTOPSIE-PARASITOLOGIE

Réalisation sous 48h (si réception avant 12h).

Délais de réponse en PCR

Les délais de réalisation sont fonction de la quantité de prélèvements à traiter et du degré d'urgence (au minimum une série par semaine).

Rapport d'essais

Sauf contexte réglementaire particulier (ESST, PSPC...), le LDP retranscrit ses résultats d'analyses sur un rapport d'essais auprès des destinataires spécifiés sur le commémoratif de demande et en fonction du cadre de la demande.

Le laboratoire permet à ses usagers de disposer d'un envoi par mail des résultats dès lors qu'il spécifie clairement sur le commémoratif une adresse mail d'envoi ou qu'il en exprime le souhait par mail auprès du laboratoire en y précisant l'adresse de transmission et ses coordonnées.

Sauf demande expresse, le laboratoire ne reporte pas les résultats obtenus par un laboratoire tiers sur ses rapports d'essais. Toute demande de prestation analytique (portant sur tout ou partie d'un échantillon transmis au LDP) ne faisant pas partie du présent catalogue analytique fera l'objet d'une transmission systématique vers un laboratoire tiers (LNR prioritairement, laboratoire voisin accrédité secondairement) qui émettra son propre rapport d'analyses et facturation.

Toute demande de modification du contenu d'un rapport d'essais doit parvenir par mail au laboratoire.

Le LDP prend toutes les dispositions organisationnelles afin que vos données restent confidentielles (y compris jusqu'à la destruction des données archivées) sauf contrainte légale ou accord préalable entre les parties pour rendre certaines informations publiques.

Archivage des résultats et documents associés

Le LDP 59 s'engage à conserver l'ensemble des résultats et des documents relatifs à la traçabilité de ses résultats pendant une durée de 5 ans (bulletins d'analyses, feuilles de paillasse, relevés métrologiques, modes opératoires....etc.)

Pour les analyses ESST, ce délai est de 7 ans pour les documents de traçabilité relatifs aux échantillons négatifs et de 15 ans pour les résultats positifs.